

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

Saint-Fabien

Scrutin du

2020 02 23
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Fabien

Municipalité

par Yves Galbrand, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller #1

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2020 01 10 au 2020 01 24
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u> <input type="checkbox"/>	HEURES :	De : <u>8 h 30</u> à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>15 h 45</u>
	<u>mardi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>15 h 45</u>
	<u>mercredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>15 h 45</u>
	<u>jeudi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>15 h 45</u>
	<u>vendredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>15 h 45</u>

À NOTER - Le vendredi 2020 01 24 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2020 02 23
année mois jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2020 02 16
année mois jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :
2020 02 11
année mois jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :
2020 01 13
année mois jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :
2020 02 21
année mois jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
2020 02 17
année mois jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marthe Théberge

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Marthe Théberge

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

Adresse : A-20 7e avenue

Saint-Fabien Qc

418 869-2950

Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint

Adresse : A-20 7e avenue

Saint-Fabien Qc

418 869-2950

Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à

Saint-Fabien

Municipalité

, le

2019 11 05
année mois jour

Président d'élection